

LE GRAND PERIGUEUX  
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

**DELIBERATION DDB2020-007**

Date de convocation du Bureau du Grand Périgueux  
le 24 janvier 2020

**LE 30 JANVIER 2020**, Le BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de Monsieur

Nombre de membres du conseil	
en exercice	71
Présents	44
Votants	48
Pouvoirs	4

**OBJET : LOCATION D'UN IMMEUBLE POUR LES REGIES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes SALINIER, BELOMBO, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BREAU, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, PUYRIGAUD, MERILLOU, AUDI, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, TENAILLON, GUILLEMET, VIROL, COLINET, LAROCHE, BUFFIERE, USCAIN, GEORGIADES, CACAN, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, KERGOAT, GONTIER, GATAULT, LABAILS, MOULENES, SALOMON.

MM. : BUISSON, BEYLOT, BONNET, DESPAL, LARRE, GEOFFROY, MOTARD, ROUQUIE, MALLE, MATHIEU, RAUZET, REYNET, TALLET, GRELETTY, LARENAUDIE, RATIER, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX.

**POUVOIRS.:**

<i>M. TALLET</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. AUZOU</i>
<i>Mme MOULENES</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. ROUSSARIE</i>
<i>Mme SALOMON</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. GEORGIADES</i>
<i>M. MOTARD</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. LEGAY</i>

## OBJET : LOCATION D'UN IMMEUBLE POUR LES REGIES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION SLOV

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200130-DDB2020007-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que dans le cadre de la prise des compétences Eau Potable – Assainissement – Eaux pluviales, les services en charge de ces compétences au sein du Grand Périgueux ont été renforcés.

Que 9 personnes ont été recrutées, les effectifs passant ainsi à 22 agents.

Que les locaux du siège de l'agglomération sont trop exigus pour accueillir l'ensemble de ces agents et l'agglomération ne dispose pas actuellement d'autres locaux adaptés.

Qu'il est donc proposé, dans l'attente de la construction du Pôle des Services Mutualisés qui accueillera début 2022 l'ensemble des services de l'agglomération, de louer des locaux de bureaux.

Considérant qu'après visite de plusieurs, sites, il s'avère que des locaux de bureaux sont disponibles à Champcevinel au 123, de l'avenue George Pompidou. Ces locaux d'une surface de 185 m<sup>2</sup> ont l'avantage d'être relativement proches du siège et d'être équipés.

Que le coût de la location est de 2820 € TTC mensuels charges comprises.

Que la durée de la location est prévue jusqu'au 14 novembre 2021.

Que le coût annuel de location étant de 33 840 € TTC, il est supérieur au seuil de 24 000 €, seuil à partir duquel une estimation de France Domaine est nécessaire.

Considérant que France domaine a donné un avis conforme au montant de la location le 23 janvier 2020.

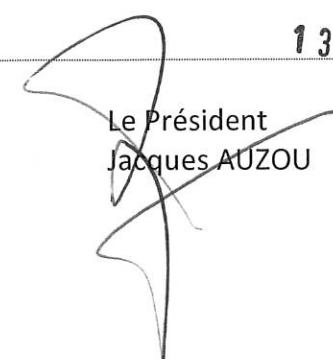
Qu'il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le bail.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le Président à signer le bail à intervenir dans les conditions définies ci-avant,

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	13 FEV. 2020	Pour extrait conforme	13 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	13 FEV. 2020	Périgueux, le	13 FEV. 2020



Le Président  
Jacques AUZOU